

**SITOMAP**

**Les Déchets Recyclables**

► Dans la poubelle jaune, en vrac !

**100% des emballages et papiers se trient**

Tous les contenants doivent être déposés vides, en vrac, non imbriqués et pas besoin de les laver !

- Containants divers (y compris yaourt)
- Sacs en plastique
- Bouteilles et flacons en plastique
- Petits emballages métalliques
- Tubes de dentifrice, Plaquettes de médicaments
- Emballages en plastique
- Emballages en aluminium
- Tous les papiers, emballages et briques en carton
- Capsules café



# RAPPORT ANNUEL

> 2024

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET GESTION DES DÉCHETS



**SITOMAP**

NOS DÉCHETS  
NOS RESSOURCES,  
NOTRE AVENIR !

# EDITO

## Ensemble pour un avenir sans déchet

Dans un monde où notre consommation ne cesse d'augmenter, la gestion des déchets est devenue un enjeu crucial de notre époque. Chaque année, nous produisons des millions de tonnes d'ordures qui ont un impact significatif sur notre environnement. L'augmentation des détritus pose non seulement des défis logistiques, mais elle menace également notre écosystème, notre santé et la qualité de vie des générations futures.

Face à cette problématique, le tri des ordures apparaît comme une solution incontournable. Il ne s'agit pas simplement d'une question de réglementation ou d'obligations légales, mais d'une démarche citoyenne qui touche chacun d'entre nous. En triant nos déchets, nous contribuons à la réduction du volume des ordures envoyées en décharge et à l'augmentation du recyclage de matériaux précieux. .

Cependant, il est essentiel de rappeler que le tri n'est efficace que si tous les acteurs s'impliquent. Chaque geste compte, chaque action individuelle peut avoir une portée collective. Il est donc primordial d'éduquer et de sensibiliser tous les membres de notre communauté afin qu'ils comprennent l'impact positif de leurs choix quotidiens. Que ce soit à la maison, au travail ou dans les lieux publics, c'est par une implication active que nous pouvons réaliser une réelle différence.

Ce constat est d'autant plus vrai que le taux moyen de refus sur les collectes de recyclables est de 22,6 %, pouvant atteindre 24 %, pour un coût total d'environ 200 000 € à l'échelle du Sitomap.

Nous devons également encourager les initiatives locales et les projets innovants qui favorisent le recyclage et la réduction des déchets. Les collectivités, les entreprises, et surtout les citoyens, doivent se rassembler, partager des idées, et mettre en place des actions concrètes. C'est ensemble que nous pourrons bâtir un futur où la gestion des déchets ne sera plus un fardeau, mais une opportunité pour repenser notre consommation et nos habitudes.

Avec la nouvelle réglementation sur la gestion des biodéchets, le Sitomap a distribué 840 composteurs sur l'année 2024.

Le Sitomap a lancé un marché public pour la sécurisation des déchetteries de Malesherbes, Sermaises et Pithiviers.

En conclusion, la lutte contre l'augmentation des détritus et la promotion du tri sont des enjeux qui nous incombent à tous. Chaque geste compte, chaque initiative est précieuse. Engageons-nous dès aujourd'hui pour un demain où le respect de notre planète et de notre environnement sera au cœur de nos préoccupations. Ensemble, construisons un avenir durable et responsable.

**Erick Bouteille**  
Président du SITOMAP

RAPPORT ANNUEL 2024



**Chaque année, des milliards de tonnes de déchets sont produits à travers le monde, des opportunités sont à saisir dans la gestion de ceux-ci.**



*Rapport établi conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.  
Présenté à l'Assemblée Générale le 25 septembre 2025  
Rédigé par : L'équipe SITOMAP  
Directeur de publication : Erick BOUTEILLE  
Imprimé sur papier recyclé.*

# ➤ SOMMAIRE

## **PRÉSENTATION DU SITOMAP | P2**

- Le personnel
- Le territoire du SITOMAP
- Les compétences exercées par le SITOMAP
- La composition de la collectivité
- Le fonctionnement du syndicat

## **ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN PORTE À PORTE | P5**

- Les faits marquants 2024
- La collecte et la valorisation des déchets
- Les informations sur la collecte
- La destination des déchets
- Les caractérisations
- L'évolution du taux de refus
- L'extension des consignes de tri
- Les encombrants
- Les chiffres sur la collecte des déchets ménagers

## **ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE | P11**

- Les faits marquants
- Les déchèteries
- Les déchets autorisés et interdits
- Les conventions pour les professionnels
- Les bennes éco-maison
- Les horaires des déchèteries
- Les tableaux et graphiques

## **COÛT DU SERVICE | P19**

- Les principales prestations
- Les indicateurs financiers

## **PERSPECTIVES 2025 | P21**

# ➤ PRÉSENTATION DU SITOMAP

- Le syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'arrondissement de Pithiviers, le SITOMAP est administré par un comité syndical de 43 délégués titulaires et 43 délégués suppléants élus par les conseils communautaires et d'agglomération des collectivités adhérentes.
- L'assemblée délibérante définit les orientations du syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions à engager. Elle se réunit environ 3 fois par an.
- Le SITOMAP regroupe 90 communes et la population couverte par le syndicat représente plus de 80 000 habitants.
- Les déchets sont collectés en porte-à-porte via des bennes bi-compartimentées, c'est-à-dire que les déchets recyclables en bac jaune sont collectés en même temps que les ordures ménagères (OM) en bac noir, avec une fréquence d'une fois par semaine depuis le 03 juin 2023

sur tout le territoire.

- Sur la commune de Pithiviers, il existe, en test, des colonnes dites enterrées pour les ordures ménagères et les déchets recyclables. Pour la collecte du verre, celle-ci s'effectue grâce à des points d'apport volontaire.
- Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations prises par les élus, une équipe de 6 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.



## LE PERSONNEL

### **Véronique ALDICCO**

**DIRECTRICE** : elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agents de la collectivité. Elle coordonne et anime les activités du syndicat en cohérence avec les orientations définies par les élus.

### **Valérie GUIBE**

**AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS** : elle traite les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri.

### **Mélanie DESNOUS**

**ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE CHARGÉE DES COMITÉS SYNDICAUX ET DE LA GESTION COMPTABLE** : elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle organise les différentes instances du syndicat.

### **En phase de recrutement**

**AGENT EN CHARGE DES DOSSIERS TECHNIQUES** : il est chargé du suivi et du contrôle des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Il assure le suivi de collecte en lien avec l'agente chargée de la communication. Il conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.

### **Franck THIÉBLEMONT - Contractuel jusqu'au 30 novembre 2024**

**RÉFÉRENT BIODÉCHETS** : Il est chargé d'informer et de former les habitants au tri des biodéchets. Il est chargé de la distribution des composteurs et bioseaux aux habitants qui les demandent.

### **Jocelyne ROYER – Agent Intérimaire depuis le 09 décembre 2024**

**AGENT CHARGE DE L'INFORMATION ET DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS** : Elle est chargée de la distribution des composteurs et bioseaux aux habitants qui les demandent.

# LE TERRITOIRE DU SITOMAP



## SITOMAP

- CA Etampois Sud Essonne(91)
- CC de la Plaine du Nord (45)
- CC du Pithiverais (45)
- CC du Pithiverais Gâtinais (45)
- CC de la Fôret (45)
- CC du Pays de Nemours (77)
- CC Gâtinais Val de Loing (77)

1 communauté d'agglomération  
6 communautés de communes  
90 communes  
80 283 habitants

## LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP

ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHETERIE	ENCOMBRANTS	
COLLECTE	PORTE à PORTE	PORTE à PORTE	POINT d'APPORT VOLONTAIRE	DÉCHETERIE	PORTE à PORTE
TRAITEMENT	BGV	BGV	SITOMAP	SITOMAP	SITOMAP

# LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DÉPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NOMBRE DE COMMUNES	POPULATION INSEE	PART/POPULATION TOTALE
45	CC du Pithiverais	31	29 821	37,15
	CC du Pithiverais Gâtinais	32	26 277	32,73
	CC de la Forêt	6	11 013	13,72
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	6 923	8,62
77	CC du Gâtinais Val de Loing	2	1 328	1,65
	CC du Pays de Nemours	3	1 511	1,88
91	CA de l'Etampois sud Essonne	1	3 350	4,25
<b>TOTAL</b>		<b>90</b>	<b>80 283</b>	<b>100</b>

## LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

Les collectivités adhérentes désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée générale du SITOMAP.

### BUREAU SYNDICAL

Erick BOUTEILLE, Président .....	CC du Pithiverais Gâtinais
Luc NAULEAU, 1 <sup>er</sup> Vice-Président délégué aux finances, budget, veille juridique ...	CC du Pithiverais Gâtinais
Didier MONCEAU 2 <sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la collecte des déchets .....	CC du Pithiverais
Thierry BARJONET .....	CC du Pithiverais
Anthony BROSSE .....	CC du Pithiverais
Christophe CHAMOREAU .....	CC du Pays de Nemours
Jean-Pierre DUBOIS .....	CA de l'Etampois Sud Essonne
Jean-Paul LANSON (jusqu'au début 2024).....	CC de la Forêt
Sylvie ROUX (élue le 26 juin 2024) .....	CC de la Forêt
Jean-François RONCERAY.....	CC de la Forêt
Pierre LAROCHE .....	CC du Pithiverais Gâtinais
Pierre ROUSSEAU .....	CC de la Plaine du Nord Loiret
Marian WATTS .....	CC du Gâtinais Val de Loing

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée, en plus du Président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

#### TITULAIRES :

- Jean-Pierre DUBOIS
- Pierre LAROCHE
- Didier MONCEAU
- Luc NAULEAU
- Jean-François RONCERAY

#### SUPPLÉANTS :

- Monique BÉVIÈRE
- Christophe CHAMOREAU
- Boris LAIZEAU
- William RIVIÈRE
- Pierre ROUSSEAU

Un conseiller délégué a été nommé par le Président. C'est Monsieur Jean-Pierre DUBOIS dont le rôle est de s'occuper principalement de la déchèterie de Méréville.

# ➤ ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

## LES FAITS MARQUANTS 2024

**Courrier aux habitants** : Un courrier a été adressé à tous les habitants du territoire afin de les informer du changement de fréquence de collecte et du jour de ramassage par commune. Au dos figure un questionnaire sur le tri à la source des biodéchets. Les habitants peuvent s'inscrire pour obtenir un composteur. Il sera remis gratuitement à condition de suivre un temps de formation. La collectivité a passé un appel d'offres pour avoir la fourniture en 2024.

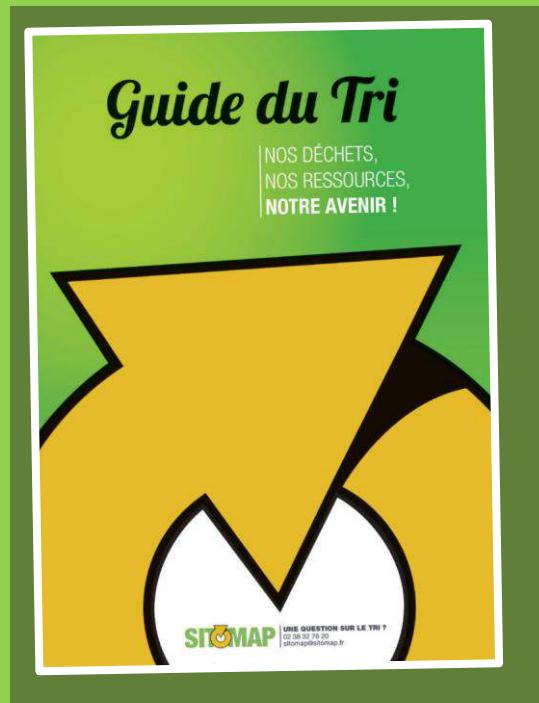
**Composteurs** : Depuis le 1er janvier 2024, le tri des biodéchets est généralisé et ouvert à tous, conformément aux lois européennes et à la loi anti-gaspillage du 10 février 2020.

Depuis début de l'année 2024, le syndicat mène une campagne de fourniture gratuite, aux usagers du territoire, de composteurs et de bioseaux, A décembre 840 composteurs ont été distribués.

**Distribution de "STOP PUB"** : Le SITOMAP fournit des autocollants "stop pub" gratuitement depuis les années 2000. À chaque nouvel arrivant sur le territoire indiqué par la Poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub. En 2024, environ 750 "stop pub" ont été distribués.

**Guide du tri et son mémo** : Le guide du tri ainsi que le mémo tri ont été complètement revus suite au passage à l'extension des consignes de tri (ECT). À l'intérieur, les habitants peuvent retrouver un rappel des consignes de tri, des astuces anti-gaspillage et des conseils pour mieux consommer. Ce guide est remis à chaque foyer lors de la livraison du bac ordures ménagères ou du bac jaune. Le SITOMAP le distribue également à la demande. Le guide du tri est disponible sur le site internet [www.sitomap.fr](http://www.sitomap.fr). Le SITOMAP a distribué environ 2000 guides du tri en 2024.

**Déchèteries** : Délibération d'attribution du marché de sécurisation de déchèteries, en janvier 2024. L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE SAS a été retenue pour effectuer les travaux de sécurisation périphérique et de vidéosurveillance dans les déchèteries du territoire. Les travaux débuteront par les sites de Malesherbes et Sermaises.



**Suivi de collecte** : Aucun suivi a été réalisé par les équipes du SITOMAP en 2024, car le poste d'Agent Chargé des dossiers techniques n'était pas occupé. Le but des suivis de collecte est de pouvoir à la fois accompagner le rieur sur les erreurs de tri qu'il doit identifier et également d'informer l'habitant via un flyer qui recense les erreurs de tri identifiées dans le bac jaune. Les bacs qui ont été refusés lors du suivi de collecte sont listés dans un logiciel en interne. Les habitants peuvent joindre le SITOMAP par mail ou via téléphone pour connaître les raisons du refus. Au bout de 3 "signalements" sur l'année de la part des équipes de collecte, le bac de tri à couvercle jaune peut être retiré. Les mauvais gestes de tri entraînent des conséquences négatives sur les performances du syndicat et augmentent les coûts liés à la gestion des déchets.

# LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

## LES FAITS MARQUANTS 2024 :

- **Équipe de collecte** : Des points réguliers avec les équipes de collecte sont effectués tout au long de l'année. Ils permettent au syndicat de faire passer des informations relatives aux consignes de tri. De plus, ces points réguliers permettent de faire un rappel sur les exigences du syndicat en termes de remontées d'informations (GDD).



• Suivi de collecte au Le Malesherbois

• **Points noirs de collecte** : Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches arrière conformément à la R437 de la CNAMTS (Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés). Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions pour faire disparaître les marches arrière sur le territoire. On observe que ces mesures consistent souvent à établir des points de regroupement qui ne représentent aucun coût pour la commune ou le syndicat.

• **Aide aux communes** : Suivant les cas, il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie : soit pour la résolution des points noirs afin de permettre aux camions de manœuvrer, soit pour l'installation de nouveaux points d'apport volontaire en créant des dalles. Les membres du bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

## LES INFORMATIONS SUR LA COLLECTE

**252 536**

Nombre de km parcourus pour la collecte en porte à porte

Les camions de collecte roulent à l'OLEO 100

(carburant composé à 100% d'huile végétale, principalement issue du colza. C'est ce qu'on appelle un biocarburant)

**1930**

Nombre de bacs distribués en 2024

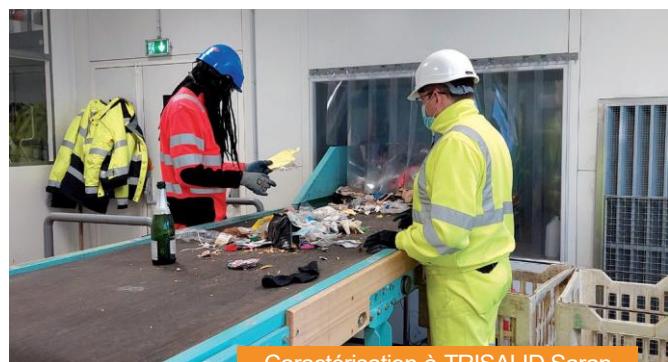
1 930 Nombre d'interventions avec modifications de dotation (baisse de 22 % des interventions par rapport à 2023)

# LES CARACTÉRISATIONS

- **Le SITOMAP effectue**, en lien avec le centre de tri TRISALID, deux caractérisations par mois sur un échantillon de 40 kg de déchets sélectifs issus des collectes du territoire. Le prestataire de collecte tri les déchets collectés en les classant par flux (ex : l'aluminium, les journaux et papiers, le cartons, le PET clair ou encore le refus etc).
- **Ces caractérisations servent à savoir** si les habitants du territoire comprennent et maîtrisent les gestes de tri. Un taux de refus est ensuite calculé après la caractérisation. Ainsi le SITOMAP peut mettre en place des actions de communication spécifiques selon les différentes erreurs de tri rencontrées. Ce sont donc au total 23 caractérisations qui ont été réalisées au cours de l'année 2024.

- **Les erreurs de tri les plus fréquentes** : En 2024, le centre de tri a fait remonter des incidents techniques liés aux déchets des collectivités adhérentes: centres métalliques, morceaux de bois, polystyrène, plastique dur tel que pôts de fleurs et jouets, ainsi que la présence d'objets volumineux et enroulements à cause de bâches

plastiques par exemple. Ces déchets provoquent des problèmes de bourrage dans les machines, ayant ainsi un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle et la captation de déchets valorisables. De plus, lorsque ces déchets se retrouvent coincés dans les machines, les agents du centre de tri doivent intervenir pour les retirer manuellement, ce qui présente des risques de blessures, tels que des coupures, des pincements ou des chutes.



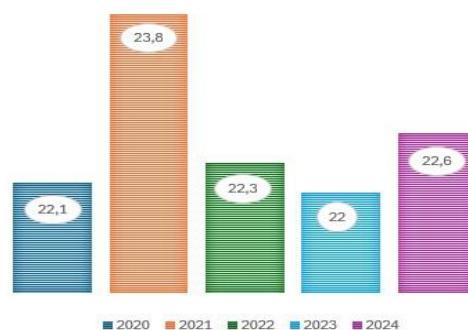
Caractérisation à TRISALID Saran

## LA DESTINATION DES DÉCHETS

- **Les déchets recyclables sont envoyés au centre de tri TRISALID à Saran** pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des centres de régénération ou de recyclage. **Les ordures ménagères sont incinérées** dans le centre de valorisation énergétique géré par le syndicat Beauce Gatinais Valorisation (BGV). La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.

## ÉVOLUTION DU TAUX DE REFUS DANS LES CARACTÉRISATIONS

- **La qualité du tri**  
(collecte sélective des emballages)  
a beaucoup évolué depuis 2017.
- Le taux moyen à l'échelle du SITOMAP pour 2024 est de **22,6%** contre **22%** en 2023.
- Le taux de refus moyen reste stable.



## LES BONNES PRATIQUES DE COLLECTE

- Sortir les bacs la veille au soir pour les collectes du matin et avant midi pour les collectes de l'après-midi
- Disposer les bacs au plus proche du trottoir et tourner les poignées vers la route
- Ne pas mettre de déchets au sol
- Mettre les déchets en sacs dans le bac ordures ménagères
- Mettre les déchets en vrac dans le bac de tri, pas de sac de protection à l'intérieur des bacs
- Présenter à la collecte des bacs pleins de préférence et de prêter attention au poids du bac



# TABLEAU DES JOURS DE COLLECTE\*

Les communes suivantes: **Trainou, Beaune-La-Rolande, Malesherbes, Buthiers, Pithiviers et Ascoux** devront laisser leurs bacs présentés, à la collecte, toute la journée. Selon les secteurs, le passage du camion sera soit le matin, soit l'après-midi.

JOURNÉE	JOURNÉE	JOURNÉE	JOURNÉE	MATIN
Trainou	Malesherbes	Pithiviers	Beaune-La-Rolande	Andonville
<b>MATIN</b>	<b>MATIN</b>	<b>MATIN</b>	<b>MATIN</b>	Autruy-sur-Juine
Ascheres-le-Marché	Buthiers	Ascoux		Morville-en-Beauce
Crottes-en-Pithiverais	<b>MATIN</b>	<b>MATIN</b>		Charmont-en-Beauce
Rebréchien	Puiseaux	Bouzonville-aux-Bois		Méréville
Vennecy	<b>APRES-MIDI</b>	Nibelle		Sermaises
<b>APRES-MIDI</b>	Boulancourt	Chambon-la-Forêt		Estouches
Loury	Orville	Nancray-sur-Rimarde		Pannecières
Chilleurs-aux-bois	Dimancheville	Bouilly-en-Gâtinais		Thignonville
Escrènes	Augerville-la-Rivière	Vrigny		Rouvres-Saint-Jean
Courcy-aux-Loges	Labrosse	<b>APRES-MIDI</b>		<b>APRES-MIDI</b>
Montigny	Briarres-sur-Essonne	Nangerville		Pithiviers-le-Vieil
Santeau	Aulnay-la-Rivière	Mainvilliers		Otarville
Mareau-aux-Bois	La Neuville-sur-Essonne	Audeville		Allainville-en-Beauce
Attray	Nanteau-sur-Essonne	Intville-la-Guetard		Léouville
	Orveau	Engenville		Boisseaux
	Gironville	Marsanvilliers		Oison
	Bromeilles	Laas		Erceville
	Echilleuses	Guigneville		Greneville-en-Beauce
	Grangermont	Coudray		Chaussy
	Desmonts	Césarville-Dossanville		Tivernon
		Manchecourt		Jouy-en-Pithiverais
		Ramoulu		Bazoches-les-Gallerandes
		Estouy		Châtillon-le-Roi
		Bondaroy		

## 100% DES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT

- Depuis le 04 avril 2022, le tri s'est simplifié sur le territoire.

Les consignes de tri sont étendues à tous les emballages. Les barquettes, sacs, sachets, films, tubes, poches, pots de yaourts, de crème, de cosmétique sont triés comme les autres emballages.

Changement de fréquence de collecte : l'ensemble du territoire depuis le 3/06/2023 est collecté une fois par semaine.

Le passage à l'extension des consignes de tri (ECT), puis le changement de fréquentation de collecte entraînent des demandes de la part des habitants de changement de taille de leurs bacs.

\*Citeo est une entreprise privée, à but non lucratif, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

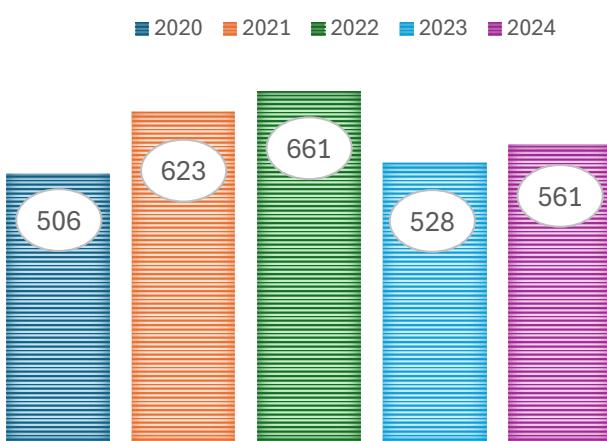


## LES ENCOMBRANTS

- **Le service des encombrants** permet aux habitants de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) **les déchets volumineux** ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires. La communication sur la collecte des encombrants est gérée par les services du SITOMAP.



### ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ENCOMBRANTS

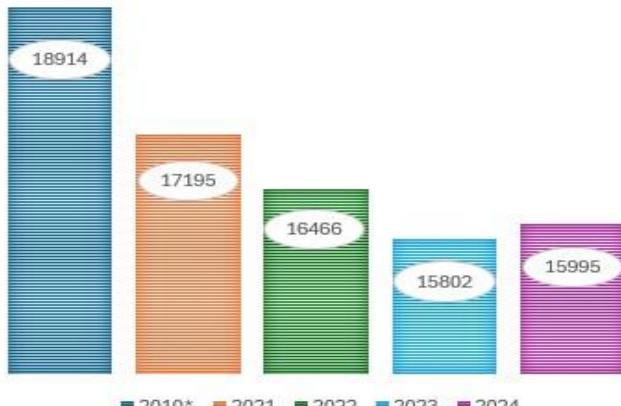


➤ À la suite de plusieurs retours de mécontentement de la part des élus, notamment concernant les déchets qui jonchaient le sol après le passage du camion de collecte des encombrants, une commission sur la collecte des encombrants a été créée afin de définir le nouveau mode de collecte pour 2025.

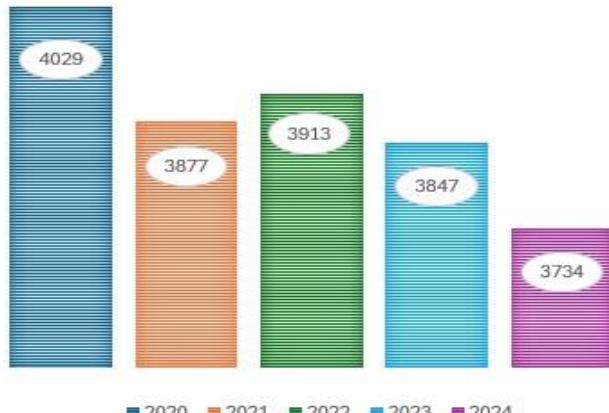
# LES CHIFFRES\* SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

\*Tonnages entrants

## ÉVOLUTION DU TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES RESIDUELLES

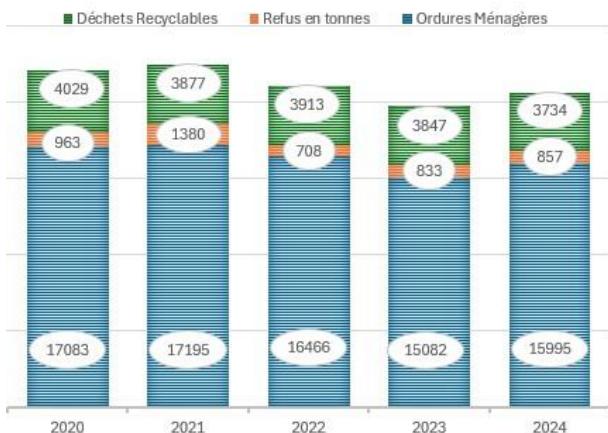


## ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

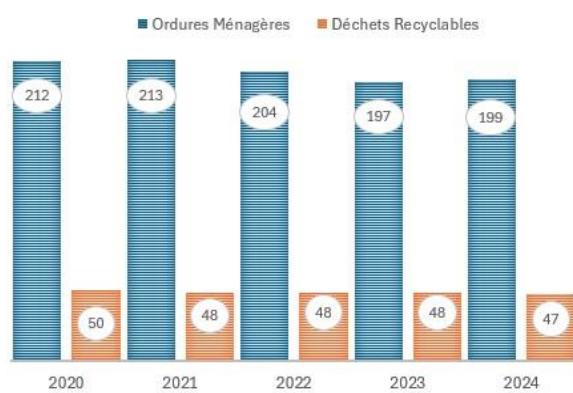


\*2010 étant l'année de référence

## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES



## ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG / HABITANT



### \* Qu'est-ce que le refus ?

C'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune à la suite d'erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique, ce qui entraîne un surcoût.

# ➤ ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

- **Mode d'organisation de la collecte** dans lequel un conteneur de collecte est mis à disposition du public.

## FAITS MARQUANTS 2024

### LES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES SUR LE TERRITOIRE DU SITOMAP.

Sont réparties sur l'ensemble des communes du territoire et en déchèteries :

- **262 colonnes à verre** dont 12 sont enterrées. Soit 1 pour 309 habitants (la moyenne nationale est de 1 pour 312 habitants).
- **67 bornes à textile** dont 46 du prestataire "Le Relais" avec lequel le SITOMAP a signé une convention. En 2024, "Le Relais" a collecté environ 205 tonnes sur le territoire !

### LA COLLECTE DU TEXTILE :

- **Tous les textiles, linge de maison, sacs et chaussures** ont de l'avenir, même usés ou déchirés ! Ils peuvent être valorisés et cela quelque soit leur état (neufs ou abîmés).
- **Attention** : les articles souillés ayant servi au bricolage ou aux travaux ménagers, ou mouillés, ne sont pas acceptés. Les éléments apportés doivent être propres, secs et dans un sac et les chaussures liées par paire.

### 1 BORNE ORDURES MÉNAGÈRES À PITHIVIERS :

- **28,9 tonnes**

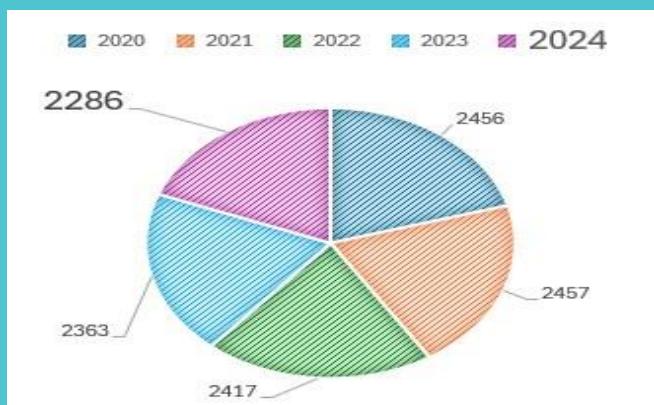
### 1 BORNE DÉCHETS RECYCLABLES À PITHIVIERS

- **2,96 tonnes**

### LA COLLECTE DU VERRE :

- **Elle a lieu sur le territoire** selon un planning établi par le prestataire de collecte. Le verre est ensuite stocké sur une plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers l'usine de recyclage de l'Aisne (Samin).

### ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



# › LES DÉCHÈTERIES

• Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer, par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes. Apport limité à 1m<sup>3</sup> par jour et par déchèterie.

• Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les agents valoristes ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider au tri des déchets.

• Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois pour les habitants d'Aschères-le-Marché, Attray, Chilleurs-aux-Bois, Crottes-en-Pithiverais, Montigny et Oison.

• L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC GROUP (attributaire du marché public). Les déchets ménagers spéciaux (DMS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public).



## LES DÉCHETS AUTORISÉS ET INTERDITS EN DÉCHÈTERIE

### LES DÉCHETS AUTORISÉS

#### 8 familles bien distinctes :

- À chaque déchet sa destination, une benne par type de matériaux
- Des codes couleurs simples pour vous faciliter le tri



**Cartons** : Propres et vides, pliés et aplatis, sans polystyrène à l'intérieur...



**Incinérables** : Plastiques, Polystyrène, Mousse, Caoutchouc, PVC, Linoleum, Moquettes...



**Végétaux** : Tontes, Fleurs, Feuillages, Plantes annuelles, Fruits, Légumes...



**Tout venant** : Laine de verre, Laine de roche, Béton armé, Vitrages, Miroirs...



**Bois** : Palettes, Cagettes, Troncs, Planches, Contreplaqué, Aggloméré, Bois de charpente...



**Gravats** : Terre, Pierre, Béton non armé, Ciment, Parpaings, Tuiles, Carrelage, Ardoises, Déblais...



**Métaux** : Tous types, Aluminium, Acier galvanisé, Fonte, Zinc...



**Mobilier** : Literie, Mobilier de jardin, Mobilier d'intérieur...

### LES DÉCHETS INTERDITS

Ordures ménagères

Cadavres d'animaux

Déchets organiques putrides

Produits radioactifs

Déchets explosifs

Médicaments

Déchets d'activités de soins

Pneus de tout type

Carcasses de voitures

Produits à base d'amiante

Bouteilles de gaz

### ET POUR LES AUTRES ?

#### Demandez aux agents sur site, ils vous guideront

- Les déchets particuliers sont stockés et traités spécifiquement



Batteries



Huile de vidange



Déchets dangereux des ménages



Déchets électriques



Piles et accumulateurs



Cartouches d'encre



Radiographies



Déchets dangereux des ménages

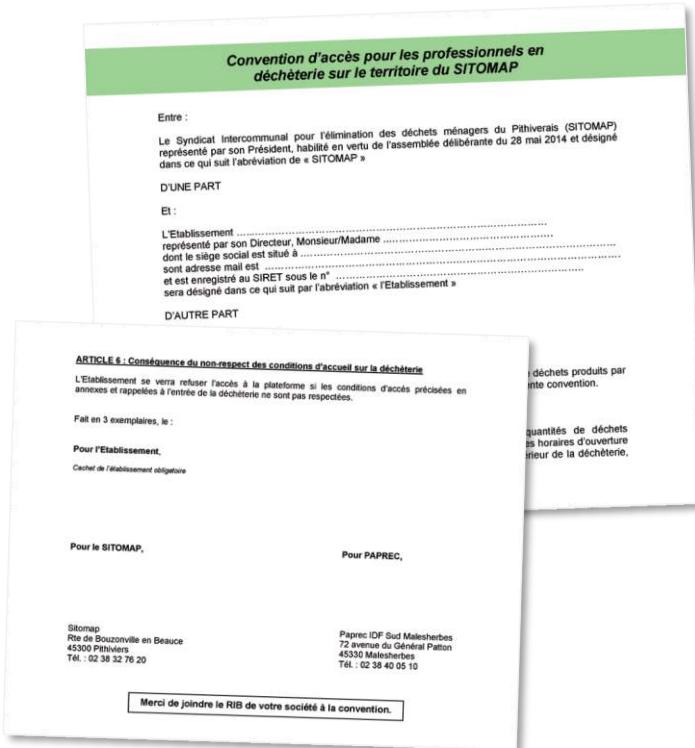
# LA CONVENTION POUR LES PROFESSIONNELS

• Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger 3m<sup>3</sup> par jour et par déchèterie. Depuis septembre 2021, les professionnels ne peuvent plus venir en déchèterie le samedi.

• Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur de la déchèterie consultable sur le site internet de la collectivité.

• Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés selon une grille tarifaire. Plus de 1 000 professionnels ont passé convention avec le SITOMAP.

• Si vous êtes un professionnel et que vous êtes basés sur le territoire du SITOMAP, vous pouvez passer une convention en téléphonant au 02 38 32 76 20.



## LES BENNES ÉCO-MAISON

• Le SITOMAP compte sur deux de ses déchèteries, Sermaises et Beaune la Rolande des bennes éco-maison. Eco-maison, éco-organisme agréé par l'Etat, financé par l'éco-participation, a pour vocation de collecter et de valoriser le mobilier, les matelas, couettes et oreillers usagés en leur offrant une seconde vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

### AUTORISÉS DANS LA BENNE ÉCO-MAISON

#### QUEL QUE SOIT LE MATERIAU

- Bois massif, médium
- Panneaux de particules
- Mousse, latex, tissus, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

#### QUEL QUE SOIT L'ETAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés (sales ou déchirés).



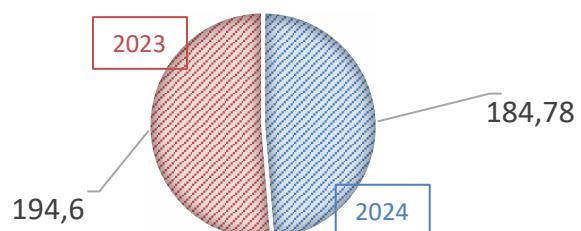
Déchèterie de Beaune-la-Rolande

### INTERDITS DANS LA BENNE ÉCO-MAISON

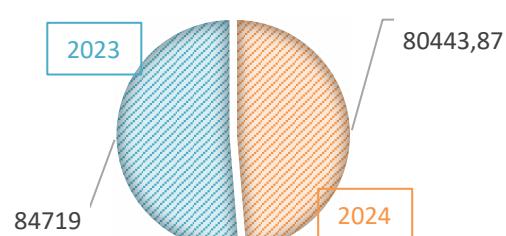
Tapis, Poussettes, Sièges-auto, Sanitaires, Parquet, Portes, Fenêtres...  
Tous ces déchets sont à orienter vers d'autres bennes !

Les plaids, couvertures et oreillers doivent être mis dans des sacs spéciaux avant d'être mis dans la benne éco-maison (voir avec l'agent valoriste de la déchèterie).

### Tonnages Eco-Maison



### RECETTES PERÇUES EN €



# LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
BAZOCHE LES GALLERANDES	9h-12h	-	-	9h-12h	-	9h-12h
	14h30-16h30	-	14h-16h30	14h-16h30	-	14h-16h30
BEAUNE LA ROLANDE	8h30-12h	-	8h30-12h	8h30-12h	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	-	13h30-16h30
LOURY	8h30-12h	-	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h
MALESHERBES	8h30-12h	-	-	-	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-16h30	-	13h30-17h	13h30-17h
MÉRÉVILLE	8h30-12h	-	8h30-12h	-	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	-	-	-	13h30-17h
PUISEAUX	8h30-12h	-	-	8h30-12h	-	8h30-12h
	13h30-17h	-	13h30-17h	13h30-17h	-	13h30-17h
PITHIVIERS	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h	13h30-17h
SERMAISES	9h-12h	-	10h00-12h	-	-	9h00-12h
	-	-	14h00-17h	-	-	14h00-16h30

Les professionnels ne sont pas admis les samedis sur les déchèteries

Les professionnels hors territoire ne sont pas admis dans les déchèteries

## RAPPEL :

1. Il est demandé de **venir 1/4 d'heure avant la fermeture** afin d'avoir le temps de décharger les déchets
2. Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**
3. Le SITOMAP compte sur tous les usagers pour que les **règles élémentaires de courtoisie et de respect soient témoignées aux agents**.

# L'AGENT VALORISTE

- **L'agent valoriste accueille les usagers** qui viennent jeter des encombrants, des déchets spécifiques et/ou dangereux.
- **En fonction des déchets à jeter** (gravats, tout-venant incinérable, tout-venant, matériels électriques, équipements informatiques, huiles, métaux...), l'agent leur indique les bennes ou conteneurs adéquats.
- **En parallèle**, l'agent valoriste assure aussi des tâches administratives et de gestion (suivi des volumes traités, évacuation/réception des bennes...) ainsi que l'entretien et la maintenance du site.
- **Le métier implique le sens de l'organisation**, le sens du contact et d'être ponctuel. Il doit faire appliquer le règlement intérieur.



Agente valoriste sur la déchèterie de Pithiviers

## LES FAITS MARQUANTS 2024

- Un appel d'offres a été signé pour entreprendre des travaux de sécurisation des déchèteries : vidéo protection, renforcement des clôtures avec végétalisation, système bavettes gravats à déployer, éclairage revu, système de barrière pour ensuite mieux maîtriser les entrées et sorties des usagers.
- Les déchèteries de Malesherbes et de Sermaises sont prioritaires du fait de vandalisme régulier.
- Le Marché a été donné à EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES CENTRE LOIRE SAS



Clôture en phase de réparation à Malesherbes

- Une partie du grillage de la déchèterie de Malesherbes avait été découpée par des intrus qui venaient voler des déchets.



# LES DIFFÉRENTS FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION

\* Chiffres comprenant la part SITOMAP à la déchèterie de Neuville-aux-Bois

TYPE DE DECHETS	TONNAGES COLLECTES	Kg/HAB en 2024	EXUTOIRE (DESTINATION)	MODE DE TRAITEMENT
<b>TOUT - VENANT</b>	3981,26	49,62	Coved Champigny (89)	Centre enfouissement technique
<b>TOUT-VENANT INCINERABLE</b>	2591,80 *	32,28	CVE - Pithiviers (45)	Valorisation Energétique
<b>DECHETS VERTS</b>	6189,78 *	77,09	Amponville (77)	Valorisation matière pour compostage
<b>LIGNEUX</b>	0	0,00	Chanteau (45)	Compostage
<b>GRAVATS</b>	3761,80 *	46,85		Valorisation matière
<b>BOIS</b>	2997,95 *	37,34	Ouarville (28)	Valorisation bois énergie
<b>CARTONS</b>	643,73 *	8,02		Valorisation matière
<b>FERRAILLE</b>	815,35 *	10,15	Gasville Oiseme (28)	Valorisation matière
<b>BATTERIES</b>	0	0,00		Valorisation matière
<b>GROS DE MAGASIN</b>	75,42	0,94	PAPREC Malesherbes (45)	Valorisation matière
<b>PLATRE (Seulement sur Pithiviers depuis juin 2023)</b>	1,25 *	0,015	Wissous (91)	Valorisation matière
<b>ECO-MAISON</b>	184,78	2,30		
<b>HUILE DE VIDANGE</b>	49,66	0,62	Martin Environnement	Valorisation matière
<b>HUILE VEGETALE</b>	7,733	0,94	Quatria	Valorisation matière
<b>DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES</b>	727,854	9,07	EcoLogic	Séparation des éléments et traitements adaptés
<b>PILES</b>	4,95	0,06	Coréplie	Tri, démantèlement des composants et retraitement

Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

## LA PRODUCTION PAR DÉCHÈTERIE

(Hors déchèterie de Neuville-aux-bois)

Pithiviers, Beaune-la-Rolande, Loury représentent **57%** des apports.  
Puiseaux, Malesherbe et Bazoches-les-Gallerandes représentent **32%** des apports.

Méréville et Sermaises représentent **11%** des apports.



Déchèterie de Puiseaux

## LE TAUX DE VALORISATION : 2023 : 67.95% - 2024 : 68.68%

## L'ANALYSE DES TONNAGES 2024

Globalement, des tonnages en hausse de 3,8% par rapport à 2023, et une valorisation en légère hausse de 1%

TYPE DE DÉCHETS	2021	2022	2023	2024	VARIATION TONNAGE	ROTATION PRIX / TONNE	TRAITEMENT PRIX / TONNE
<b>TOUT-VENANT</b>	4 987	4 418	2702	4 008,08		34,13 €	130,17 €
<b>TOUT-VENANT INCINÉRABLE</b>	2 361	2 245	3995	2 556,17		34,99 €	-
<b>DÉCHETS VERTS</b>	4 302	3 926	4 915,27	6 024,42		25,73 €	25,57 €
<b>LIGNEUX</b>	831	759,6	324,6	-	-	-	-
<b>GRAVATS</b>	3 638	3 502	3 645,54	3 585,47		12,27 €	9,67 €
<b>BOIS</b>	2 804	2 644	2 795,28	2 985,65		27,84 €	55,88 €
<b>CARTONS</b>	581	583	603,8	621,21		53,34€	-
<b>FERRAILLES</b>	934	786	827,01	824,67		40,23 €	117,60 €
<b>BATTERIES</b>	20	-	10,84	-	-	-	-

## LA FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES EN 2024

Globalement, une légère baisse de fréquentation par rapport à 2023 de 3%

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
<b>Bazoches-les-Gallerandes</b>	13555	66	<b>13 621</b>
<b>Beaune-la-Rolande</b>	30610	94	<b>30 704</b>
<b>Loury</b>	60931	406	<b>61 337</b>
<b>Méréville</b>	12743	43	<b>12 786</b>
<b>Malesherbes</b>	28212	361	<b>28 573</b>
<b>Pithiviers</b>	99353	1062	<b>100 415</b>
<b>Puiseaux</b>	28120	87	<b>28 207</b>
<b>Sermaises</b>	9194	24	<b>9 218</b>
<b>TOTAL</b>	<b>282 718</b>	<b>2 143</b>	<b>284 861</b>

## LES DÉCHETS DANGEREUX MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)

DÉCHÈTERIES	NOMBRE DE COLLECTES	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Bazoches-les-Gallerandes	13	5,325	5 454 €
Beaune-la-Rolande	28	25,734	26 352 €
Loury	46	23,258	23 844 €
Méréville	38	13,298	13 617 €
Malesherbes	28	23,278	23 837 €
Pithiviers	55	48,569	49 736 €
Puiseaux	42	28,947	29 643 €
Sermaises	20	9,828	10 064 €
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>178,27</b>	<b>182 546€</b>

Tonnage 2021 = 176,05 T - Tonnage 2022 : 157.22 T - Tonnage 2023 : 157.63 T – **Tonnage 2024 : 178,27 T**  
Les déchets les plus collectés sur toutes les déchèteries sont les pâteux.

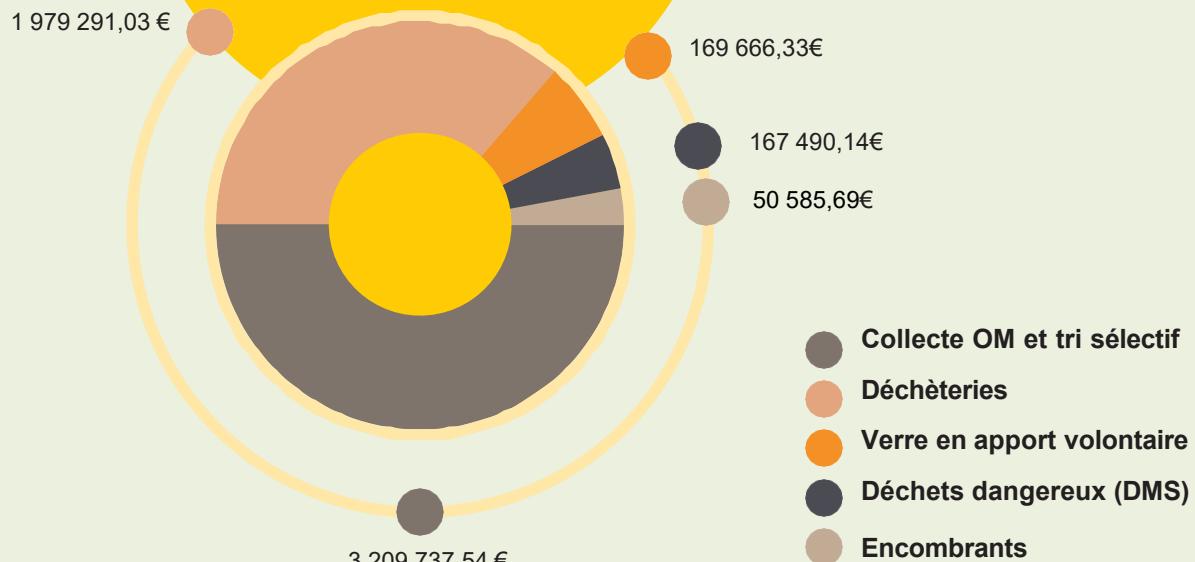


# ➤ COÛT DU SERVICE

## LES PRINCIPALES PRESTATIONS

Répartition des coûts par nature des prestations.

De nombreux acteurs s'engagent à nos côtés, nous tenons à les remercier.

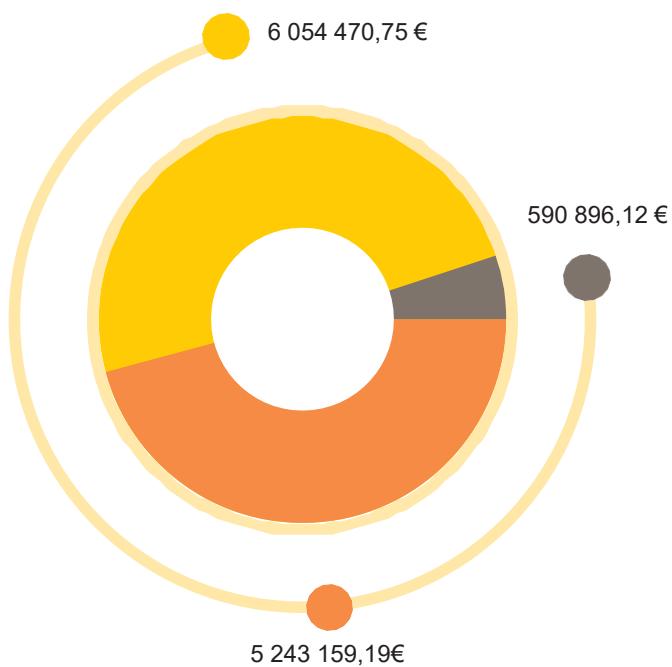


NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif, Gestion opérationnelle des bacs	SUEZ	Marché public 5 ans et 7 mois (+1)	31/12/2028	3 209 737,54 €
Déchèteries	PAPREC	Renouvellement marché 3 ans et 7 mois (+1)	31/12/2026	1 979 291,03 €
Verre en apport volontaire	SUEZ	Marché public 5 ans et 7 mois (+1)	31/12/2028	169 666,33 €
DMS	TRIADIS	Renouvellement marché 3 ans et 7 mois (+1)	31/12/2026	167 490,14 €
Encombrants	SUEZ	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2028	50 585,69 €

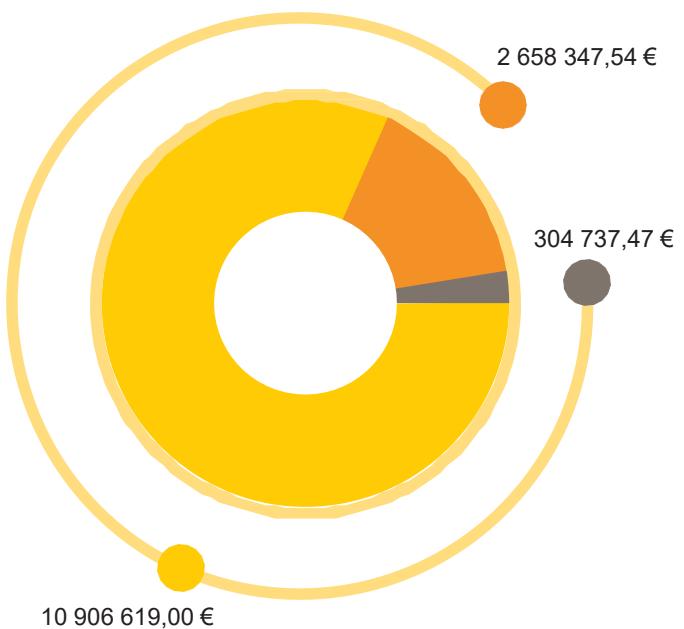
Total coût de collecte : 5 576 770,73 €

# LES INDICATEURS FINANCIERS

## DÉPENSES



## RECETTES



- Collecte
- Contribution BGV
- Amortissement

TTC	TTC / HABITANT
11 888 426,06 €	148,08 €
6 054 470,75 €	75,41 €
5 243 159,19 €	65,31 €
590 796,12 €	7,36 €

- Contribution des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Contribution CITEO
- Autres produits de gestion

TTC	TTC / HABITANT
13 869 704,01 €	172,76 €
10 906 619,00 €	135,85 €
2 658 347,54 €	33,11 €
304 737,47 €	3,89 €

# ➤ PERSPECTIVES 2025

## **SE PROJETER DANS L'AVENIR**

De nombreux projets restent à réaliser :

### **1° | Sécurisation des déchèteries**

Le marché a été attribué à l'entreprise EIFFAGE. Les travaux continuent sur les déchèteries de Malesherbes et de Sermaises. Les déchèteries de Bazoches, Loury et Méréville seront suivies. Les travaux de la déchèterie de Puiseaux se termineront fin 2025, début 2026..

### **2° | Biodéchets**

Les habitants ont la possibilité, depuis mai 2023, de demander un composteur gratuit auprès du SITOMAP en répondant à un questionnaire (version papier à demander au SITOMAP ou sur le site [www.sitomap.fr](http://www.sitomap.fr)). En 2025, le SITOMAP aura attribué le marché de fournitures et se dotera de composteurs et de biorécepteurs en fonction des livraisons. Lors de la remise du composteur, les habitants bénéficieront d'une formation sur les bons gestes à adopter, dispensée par le référent biodéchets. Les communes du territoire seront sollicitées pour mettre en place des composteurs dits partagés. Les gros producteurs seront également contactés pour connaître leur intention en matière de compostage.

### **3° | Déploiement de nouvelles filières ABJth et ASL**

En 2025, deux nouvelles filières de collecte seront instaurées dans trois déchèteries pilotes : Pithiviers, Beaune-la-Rolande et Sermaises. Les filières ABJTh, Articles de Bricolage et Jardin Thermiques, et ASL, Articles de Sport et Loisir, seront prises en charge séparément des bennes tout-venant et métaux, comme c'est le cas aujourd'hui..

### **4° | Continuation du déploiement des colonnes à verre**

### **5° | Commission sur la collecte des encombrants**

Le Président du SITOMAP et quelques élus vont créer une commission afin de réfléchir à de nouvelles modalités de fonctionnement de cette collecte. Le non-respect des consignes par les habitants et les désagréments occasionnés pour les communes et leurs agents ne peuvent continuer.

### **6° | Communication**

Sensibilisation des usagers sur la gestion et le tri des déchets, par la participation aux salons, événements communaux, etc

# DÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

L'obligation au tri des biodéchets **au 1<sup>er</sup> janvier 2024** amène le SITOMAP à faire un sondage auprès des ménages visant à fixer ses futures orientations en termes de besoins humains et matériels. L'article 541-21-1 du Code de l'Environnement nous oblige à vous apporter des solutions pour le tri à la source des biodéchets.

Les déchets biodégradables extraits de vos ordures ménagères pourraient réduire de 30% le poids de vos poubelles. Mettre vos déchets biodégradables dans un composteur est le moyen le plus simple. L'objectif est de valoriser sous forme de compost ou de combustible (méthanisation) ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de cuisine et de restes de repas (sauf ail, oignons, restes de viande et produits laitiers).

Pour 2024, des solutions sont recherchées en proposant un moyen adapté à chaque foyer : soit un compostage individuel pour les habitants qui en auraient la volonté, soit un compostage partagé notamment pour les habitations collectives.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le questionnaire suivant. Il nous aidera à identifier vos besoins en termes d'équipements afin de pouvoir traiter au mieux vos biodéchets pour une planète plus verte.

## Pour répondre à ce questionnaire, plusieurs solutions :

- Par mail à l'adresse suivante : [biodéchets@sitomap.fr](mailto:biodéchets@sitomap.fr)
- Par téléphone au 02.38.32.76.20
- Par courrier avec le coupon détachable qui se trouve ci-après à l'adresse « SITOMAP - Route de Bouzonville en Beauce 45300 Pithiviers »

### Coupon réponse

Possédez-vous un composteur individuel ?  oui  non

Si oui, celui-ci a-t-il besoin d'être changé ?  oui  non

Si non, souhaitez-vous en avoir un ?  oui  non

Dans le cas où vous n'auriez pas la place ou la volonté d'avoir un composteur chez vous, êtes-vous favorable à un composteur partagé ?  oui  non

Aimeriez-vous recevoir des informations sur le compostage et les biodéchets ?  oui  non

Avez-vous besoin de formations sur le compostage et les biodéchets ?  oui  non

Nom .....

Adresse .....

Prénom .....

.....

Téléphone .....

Nombre de personnes dans le foyer .....

Ces données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Pour avoir accès à vos données contactez le SITOMAP à l'adresse [sitomap@sitomap.fr](mailto:sitomap@sitomap.fr) ou par téléphone au 02.38.32.76.20

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par le SITOMAP, en sa qualité de responsable de traitement, pour la gestion de l'enquête liée au composteur. La base légale de ce traitement est l'intérêt légitime. Vos données sont conservées 2 ans. Sans ces données personnelles, le responsable de traitement sera dans l'incapacité d'assurer la finalité évoquée. Ces données seront utilisées par le service administratif.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD (Règlement général sur la protection des données), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier, demander leur effacement sous certaines conditions. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données, ou vous opposer au traitement de données en contactant le 02.38.32.76.20.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Cnil à l'adresse : <https://www.cnil.fr/plaintes>.

